

Note de synthèse du webinaire du 8 avril 2021

Le webinaire sur le DU Passerelle du MEnS, présenté par Patricia Gardies, s'est tenu le jeudi 8 avril de 10h à 12h30. Il a réuni plus de 45 participant.e-s. Ce webinaire avait pour but de répondre aux questions des responsables des DU et des personnes qui souhaitent en monter un, d'échanger sur les différentes pratiques et de partager des conseils pour mener au mieux ces diplômes. Cette note a pour but de synthétiser ces échanges.

Quelques rappels

Avant de synthétiser les discussions de ce webinaire, voici quelques éléments de rappel.

Les Diplômes d'Université "Passerelle" ont été créés dans le but de permettre aux étudiant.e-s sous protection internationale (SPI) en reprise d'étude, d'avoir accès aux bourses grâce à la mention du diplôme dans les circulaires des modalités d'attributions aux bourses (ces diplômes ne peuvent être délivrés que par les universités membres du Réseau MEnS). En effet, les programmes déjà mis en place dans de nombreux établissements de l'ESR ne permettaient pas d'y avoir accès. Les premiers DU Passerelle sont apparus à la rentrée universitaire de 2019. La certification est établie sur deux ans renouvelables.

La rentrée 2021 sera donc, pour certaines universités, leur 3ème rentrée avec le DU Passerelle, souvent dans la continuité des programmes de reprises d'études pour les étudiant.e-s en exil déjà existants.

Mise au clair sur ce qu'on appelle un DU Passerelle

Il existe en réalité deux différentes manières de nommer ce que recouvre les formations pour les étudiant.e-s en exil.

- Pour certain.e-s responsables, le **DU Passerelle** comprend **uniquement** les étudiant.e-s SPI. En effet, pour le ministère, ce qui est important c'est d'avoir un aperçu du nombre d'accès aux droits du CROUS (bourses, logements) fournis et donc du nombre d'étudiant.e-s SPI, du fait que les autres étudiant.e-s, en demande d'asile (DA) notamment, n'ont pas le droit d'accès au CROUS. Cependant, ces responsables accueillent aussi les autres étudiant.e-s en exil (en DA principalement ou sans papier). Ils participent aux mêmes cours, suivent la même maquette, sont également exonéré.e-s des frais d'inscriptions, comme les étudiant.e-s SPI au sein des DU Passerelle. Mais il n'est pas dit qu'ils sont en DU Passerelle mais en DUEF avec les autres étudiants internationaux.
- Pour d'autres responsables, **l'ensemble** de leur étudiant.e-s en exil sont en DU Passerelle, car ils ne font pas la distinction servant au ministère. Il sera juste demandé combien d'étudiant.e-s au sein de leur DU sont SPI.

-> C'est donc juste une question de nom, et vous pouvez faire comme vous souhaitez !

Importance des liens avec les acteurs locaux

Durant le webinaire, il a été exprimé l'importance des liens qui pouvaient être tissés au niveau local pour le bon déroulé du DU, surtout dans la mesure où nombre de responsables le portent plus ou moins seul.e.s. Il faut donc être bien entouré. De nombreux acteurs et actrices du territoire travaillent dans l'accueil et l'accompagnement des étudiant.e-s en exil ou ont un rôle important à jouer. Il est donc conseillé, dans la mesure du possible, d'être en relation avec :

- le CROUS régional, pouvant débloquer des situations pour vos étudiant.e-s
- les collectivités (municipale, départementale, régionale...), ouvrant diverses subventions et/ou des aides pour aider directement les étudiant.e-s
- l'OFII régional, afin que les étudiant.e-s en DA ne soient pas déplacés dans des logements éloignés des lieux de cours
- les associations donnant des cours de français (pour les débutant.e-s généralement), pouvant proposer des candidatures pour le DU. Les personnes donnant les cours peuvent aussi être formées grâce à des fonds de l'AUF.
- les associations des droits humains / accompagnement des exilé.e-s (ex : CIMADE...)
- divers autres structures (culturelles, sportives...), ex cité : Montpellier Accelair 34 Forum réfugiés cosi
- les services universitaires (d'orientation, de médecine préventive, la scolarité...)

DU Passerelle, DUEF, DELF

La création et la tenue d'un DU Passerelle sont facilitées lorsque l'université possède déjà un centre de FLE. Ils ont déjà des enseignant.e-s et des personnels qualifié.e-s. En effet, les étudiant.e-s en exil peuvent alors rejoindre les cours proposés dans le cadre du Diplôme Universitaire des Études Françaises (DUEF) additionnés à d'autres cours, activités et moments de suivi qui leur sont proposés spécifiquement.

Cependant les DUEF ne sont pas reconnus par toutes les universités. Il est donc proposé à certain.e-s étudiant.e-s le souhaitant ou en ayant besoin de passer le DELF. Dans la plupart des DU, l'université exonère ces étudiant.e-s de cet examen (possibilité de passage du DELF à indiquer dans le rendu).

UE-5 :

Des discussions ont porté autour de l'UE-5 qui regroupe l'ensemble des activités d'accompagnement, culturelles et les ateliers.

- Covid-19 : cette UE a été gelée dans plusieurs DU du fait de l'impossibilité de faire les activités programmés
- Il a été mentionné que les activités de cette UE pouvaient être redondantes lorsque les étudiant.e-s redoublent. Il a été répondu qu'il faudrait diversifier ce qui est proposé entre les deux semestres de l'année pour éviter cette redondance.
- Comment évaluer cette UE ? C'est très libre mais il faut une cohérence avec ce qui est proposé. Les évaluations qui ont été décrites sont (1) le forfait/passeport présence, (2) l'entretien de l'étudiant.e avec deux enseignant.e-s, (3) l'examen ou le contrôle continu classique. Il a été mentionné que pour éviter de fonctionner uniquement par le système de notation (plus formel), il vaut mieux utiliser le premier ou le deuxième mode d'évaluation.
- Il est conseillé de détailler ce qui est proposé dans cette UE dans le formulaire des demandes d'habilitation.
- Une responsable a mentionné que dans le cadre de cette UE, les étudiant.e-s ont un atelier avec des psychologues de l'université et que cet atelier avait du succès. (Piste à explorer)

Diplôme semestriel ou annuel ?

Le diplôme est habituellement semestriel. Cependant, localement, si vous souhaitez qu'il soit annualisé, vous pouvez en le justifiant bien dans le formulaire pour l'habilitation.

Des discussions ont porté sur les avantages et les inconvénients des deux modes de fonctionnement.

Pour le diplôme semestriel :

- Dans le cadre des DUEF la règle générale est un niveau de langue par semestre. Si l'étudiant ne réussit pas, il peut redoubler. Cela n'influe pas sur la bourse.
- Possibilité pour l'étudiant-e de quitter en décembre, notamment pour ceux qui terminent le niveau C1. Ils et elles peuvent ensuite être intégré-e-s aux cours DUEF pour le C2 ou chercher un travail en attendant l'année suivante pour continuer les études. Cela fait perdre le droit à la bourse.

Pour le diplôme annuel :

- Une minorité non négligeable (surtout de A1 à A2) a besoin de un an pour passer un niveau.
- Localement, cela peut être plus simple à organiser

FI, FC et RSA

Il y a eu des échanges sur le maintien du RSA pour les étudiant-e-s SPI et sur les modes d'inscription ; en formation initiale ou en formation continue.

Il a été rappelé que la formation initiale donne droit à une demande de bourse et de logement et qu'il est plus facile ensuite de candidater à l'université.

Des étudiant-e-s SPI, possédant déjà le RSA, souhaitent le garder (un étudiant, en FI, n'a pas le droit au RSA). Pour cela, et en coordination avec le service universitaire local compétent, il est possible de les inscrire en formation continue.

Ce n'est cependant pas si simple car il faut l'aval de Pôle Emploi. Or ce n'est pas automatique. Il a été dit que ce n'est pas Pôle Emploi qui fixe les conditions d'accès au RSA mais le département. Si dérogations il y a, cela vient du département.

Cependant, dans un DU, une responsable a réussi à dialoguer avec une personne à Pôle Emploi. Il en est ressorti qu'elle lui donne une liste de ses étudiant-e-s SPI en FC qui veulent garder le RSA pour que cela soit traité comme tel.

Cela reste une solution locale et il a été mentionné que ce point reste très flou et est variable suivant le lieu.

Divers

- L'anglais qui était obligatoire dans la maquette peut passer en facultatif du fait des retours d'expériences, les étudiant-e-s de nos DU ne sont pas intéressé-e-s ou trouvent cela trop difficile de combiner l'apprentissage des langues.
- La méthodologie universitaire, le FOU, est trop compliqué pour les groupes de A1 à B1. Il est conseillé de faire une initiation dans les groupes B1 à B2 mais ce n'est pas obligatoire.
- Une question a été posée quant à la possibilité de mettre des mentions aux diplômes obtenus. Mentions à demander lors du vote au Cevu.
- Possibilité d'intégrer la certification numérique Pix au DU.

Pour rappel, les informations concernant le DU sont disponibles via ce lien :

<https://reseau-mens.org/index.php/du-passerelle/>



Vous souhaitez voir ou revoir le webinaire ? Il est disponible via ce lien :

<https://www.youtube.com/watch?v=b06N80ARadA>

Pour nous contacter :

- Patricia Gardies : patricia.gardies@univ-montp3.fr
- Nathan Eryeh--Fort, chargé de projet : nathan.eryeh-fort@reseau-mens.org

